

**Avis sur l'autorisation de défrichage et le permis de construire une centrale photovoltaïque
sur le territoire de la commune de Revest St Martin au lieu-dit « Corraïne »**

La fédération France Nature Environnement des Alpes de Haute-Provence souhaite réaffirmer son soutien à ce projet dans la droite ligne de ses positions en CDNPS et en CDPENAF mi-2022 lors de l'examen du projet de carte communale intégrant ce projet de parc photovoltaïque.

Les raisons de notre soutien sont multiples :

- un site largement dégradé par l'exploitation de carrières mais dorénavant sans usage économique
- un projet évitant pour l'essentiel la flore à protéger (Glaïeul douteux) ainsi que la lisière forestière au sud-est propice aux chiroptères
- un projet qui retardera la renaturation du site après sa longue exploitation mais de façon mesurée durant la trentaine d'années prévues pour le parc photovoltaïque
- un site en faible visibilité et uniquement depuis des points de vue peu fréquentés

Nous regrettons toutefois

- que ce soit des raisons financières qui ont justifié la 1^o réduction de la surface utilisable pour ce parc (parcelle B 499) même si par ailleurs d'autres bonnes raisons environnementales auraient pu pousser dans ce sens,
- que ce projet n'ait pas fait l'objet d'une réflexion intercommunale sur le piémont sud-est de la Montage de Lure déjà largement concerné par de tels développements.

Nous souhaitons que la gestion de la vingtaine d'ha destinés à la compensation des impacts résiduels soit confiée à un organisme en capacité de l'assurer et non pas comme indiqué p. 161 de l'étude d'impact au Maître d'Ouvrage et aux Entreprises intervenant sur le chantier.

Le 12 septembre 2023



Pierre Gottardi

Président de France Nature Environnement des
Alpes de Haute-Provence